

ASSEMBLÉE NATIONALE

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1254

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 1040 (Rect) de Mme Dubost

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.